chasseur tire un lièvre qui va mourir sur la route. A ce moment arrive une automobile ; l'un des chauffeurs en descend pour s'emparer du lièvre. Cris du chasseur, arrivée de son chien ; ce que voyant le chauffeur « chapardeur » regrimpe vite dans sa voiture et repart à toute allure, mais... en écrasant le chien.

Alors le chasseur, malin, met en joue et, tirant tous, envoie ses deux coups de fusils juste dans les pneus d'arrière ; la voiture s'arrête enfin et le « chasseur » est gratifié d'un bon procès.

Bismarck et Guillaume II

Il raconte une anecdote inédite sur le prince de Bismarck :

Le chancelier, dans les premiers temps du règne de Guillaume II, suivait un corridor du palais impérial de Berlin, lorsqu'il entendit le bruit d'un orgue de Barbarie qui partait d'une pièce réservée aux jeunes filles du sang. Il ouvrit la porte et il aperçut tous les membres de l'empereur en train de se livrer à une polonaise infernale, tandis que le kronprinz tournait la vielle.

Il fut gaiement à se joindre à eux, le chancelier étant un grand âge qui l'empêchait de danser ; pour ne pas priver le kronprinz du divertissement réservé à ses frères, il prit sa place à la manivelle et mit à moudre quelques airs avec la conscience avec laquelle qui aurait fait ça toute sa vie. Les entrefaites, survint Guillaume II. Désarroi général. Mais l'Empereur, pince-sans rire, dit, le plus naturel, au vieux joueur d'orgue : « Que vous continuez la tradition ; c'est la troisième génération de Hohenzollern que vous audanser à votre musique ».

Il dit comment la troisième génération renvoya le chancelier à ses chères études.

Ruse de braconnier

Le tribunal de Coblentz vient, raconte un de nos confrères, de condamner un braconnier qui avait été joyeux. Ce braconnier était de son métier tailleur de pierre. Depuis longtemps, on le soupçonnait de s'approvisionner de venaison fraîche la plupart dans les bois ; si bien qu'il y a deux ans l'administration forestière décida de perquisitionner chez lui. Le malheur voulait qu'il eût, la veille même, tué un chevreuil. A l'arrivée des forestiers, le danger moment de trouble passé, il s'avisa d'une ruse agréable. Il défit rapidement le berceau de son enfant, y coucha le chevreuil, le couvrit de paille, puis mit l'enfant dessus et enveloppa le tout de couvertures.

Les gardes se présentèrent, déclarèrent le but de leur visite et commencèrent à fouiller. Naturellement ils ne trouvèrent rien. L'enfant criait. « Il faut vous conduire dans les autres pièces », déclara-t-il, et il dirigeait la perquisition. « Bien volontiers, répondit doucement le braconnier. Mais, voyez : vous avez réveillé mon enfant et je ne voudrais pas le laisser seul. Voulez-vous être assez bon pour laisser dans la pièce un de vos hommes. Il bercera le mioche pendant que je vous conduirai ; je serai ainsi plus à l'aise. »

Ainsi fut fait, le braconnier conduisit les gardes partout sa maison, pendant qu'une d'entre eux, avec un bon sourire paternel berçait, avec l'enfant endormait, le chevreuil caché sous l'enfant.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

(Suite de la séance du 27 septembre.)

Autriche-Hongrie : Transport des échantillons des voyageurs de commerce. — M. le Ministre du Commerce adresse la circulaire suivante :

« Paris, le 8 août 1901.

« Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix.

« Monsieur le Président,

« A la suite à la circulaire d'un de mes prédécesseurs, en date du 19 janvier 1898, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une information publiée dans le « Moniteur officiel du Commerce », du 25 juillet 1901, relative au nouveau règlement qui vient d'être élaboré par l'Administration des Chemins de fer de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bosnie-Herzégovine, et qui fixe les conditions nouvelles dans lesquelles les réductions de tarifs pour le transport des échantillons des voyageurs de commerce seront admises, sur les lignes de chemins de fer de ces pays.

« Les conditions consistent principalement dans des formalités complémentaires de contrôle et dans la production d'une carte d'identité. Les voyageurs de commerce étrangers devront être pourvus, à partir du 1er janvier 1902, de cette carte revêtue de la photographie et de la signature du porteur et délivrée par la même autorité que la carte de légitimation, dont elle servira à vérifier l'identité. Vous trouverez ci-joint, un modèle de ces cartes, en langue allemande, accompagnée de la traduction française.

« Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir en porter les informations dont il s'agit à la connaissance des négociants de votre circonscription, et de prendre les mesures nécessaires pour la délivrance des cartes d'identité et des cartes de légitimation imprimées devront être demandées à votre Chambre de Commerce.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

« A. MILLERAND. »

Il est donné de cette communication.

— Alcool dénaturé : Réglementation de la vente. — Par une lettre, en date du 19 juillet dernier, la Chambre de Commerce de Valenciennes soumet, à M. le Ministre du Commerce des observations du plus haut intérêt au sujet des difficultés qu'oppose l'Administration des Contributions indirectes à l'extension de l'emploi de l'alcool dénaturé. Ces difficultés se traduisent par des formalités du nombre à accomplir et par des exigences vexatoires qui irritent les esprits les plus résolus. Le parallèle qui ressort à cet égard entre l'Administration allemande et l'administration française n'est malheureusement pas en faveur de cette dernière.

Pendant que là-bas on cherche à réduire au strict nécessaire les garanties que l'Etat a le devoir d'exiger, pour prévenir la fraude, chez nous, il n'est pas de démarches et de formalités qu'on n'impose aux consommateurs, pour qu'ils soient autorisés à faire usage de l'alcool dénaturé.

Il ne semble pas, malgré cela, que les résultats obtenus soient meilleurs en France qu'ils ne le sont en Allemagne.

Les exigences de l'Administration des Contributions indirectes s'expliquent d'autant moins que nous avons tout intérêt en France à faciliter et à encourager la consommation après dénaturation, de l'alcool qui est un produit national appelé à remplacer dans une certaine mesure le pétrole dont nous sommes tributaires de l'étranger.

La morale à tirer de la situation, c'est qu'il faudrait apporter des modifications à la réglementation en vigueur, au moyen d'un nouveau décret qui rapporterait les conditions trop rigoureuses de celui du 1er juin 1898, par des instructions complémentaires permettant de faire usage de l'alcool dénaturé à toute personne qui achèterait ce produit pour l'employer elle-même au chauffage ou à l'éclairage.

La Chambre de Commerce écrira dans ce sens à M. le Ministre du Commerce.

—— Représentations. — Il est donné connaissance des demandes suivantes qui sont tenues à la disposition des intéressés au Secrétariat de la Chambre de Commerce, à la Bourse :

France. — Un fabricant de mouchoirs et serviettes de l'Orne désirerait connaître une maison de Roubaix qui voulût lui confier le dépôt de sa fabrication. Il se chargerait d'en faire le placement avec l'aide de ses voyageurs, pour son compte personnel, soit dans les régions de l'Ouest et du Centre, soit dans toute la France.

Chili. — Un représentant commissionnaire, habitant le Chili depuis de longues années et en relations d'affaires avec plusieurs maisons européennes qu'il cite, demande à se mettre en rapport avec une maison de Roubaix qui voudrait installer un dépôt et faire voyager à l'étranger ou dans une colonie quelconque.

—— Collège libre de représentants-commissionnaires de Madrid. — Avis est donné que les représentants de commerce de Madrid ayant une grande pratique des affaires commerciales, viennent de former, dans le but de donner autant que possible une garantie aux intérêts qui leur seront confiés, une association sous le titre de « Collège des représentants-commissionnaires de Madrid ». Le bureau de cette association est à l'adresse suivante : Concepcion Jéronima, 15 y 17, Madrid.

Le Président : Julien LAGACHE.

Une lectrice nous écrit

« Les plus poétiques rêves, les plus délicieuses chimères, l'idéal enfin, deviennent une réalité quand nos sens charmés subissent le magique pouvoir du nouveau parfum créé par M. Victor Vaissier, et condensé dans la pâte exquise du savon PRINCESSE MAKOKO. *» Tout le monde voudra vérifier les dires de cette correspondante enthousiaste.*

Chronique Locale

ROUBAIX

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Dans la journée de lundi, l'avis suivant a été affiché dans le local du Bureau de Bienfaisance, rue Pellart :

Avis aux assistés du Bureau de Bienfaisance. — Le Bureau de Bienfaisance n'ayant pu obtenir les ressources satisfaisantes pour assurer tous les secours jusqu'au 31 décembre prochain, prévient ses assistés qu'il se trouve dans la nécessité de suspendre les distributions de secours en argent, en charbon et en bouillon, pendant les mois de novembre et décembre.

LA MESSE DE DEPART DES CONSCRITS. — Le Comité d'organisation de la messe de départ des conscrits nous prie d'insérer la note suivante :

Comme l'an passé, les sociétés de gymnastique, chorales, d'armes, clubs et cercles de la ville, ayant dans leurs rangs des conscrits partant cette année, sont instamment priés d'envoyer leur bannière ou drapeau pour être portés dans le chœur par un des leurs. Les drapeaux et bannières pourraient être déposés, la veille, à la sacristie de l'église Saint-Martin.

A L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE. — Une messe sera célébrée, dans la chapelle du Collège, le dimanche 10 novembre, à huit heures et demie, pour le repos des âmes de MM. Paul Dazin, décédé le 29 juillet, et Eugène Bultau, décédé subitement le 20 octobre dernier.

LES DÉVALISEURS D'ESTAMINETS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré de vive force dans une estaminet inhabité, portant le numéro 200 de la rue des Longues-Haies, et appartenant à M. Pierre Egremont, marchand au numéro 279 de la même rue. Les rôdeurs ont enlevé la pompe à bière, sept mètres de tuyaux en étain et quatre cadres. Le tout représente une valeur de 80 francs. M. Squivée, commissaire de la place Sainte-Elisabeth, a été saisi d'une plainte.

ACTE DE COURAGE D'UN ROUBAISIEN A LA GARE DE LILLE. — Notre concitoyen, M. Léopold Carré, chaudronnier, rue de Ma Campagne, 74, a fait preuve de courage, dimanche après-midi.

Il se trouvait dans le train arrivant de Valenciennes en gare de Lille à 5 heures 20, lorsqu'il vit un collégien qui, étant descendu du compartiment avant l'arrêt complet du train, était pris entre le quai et le marche-pied du wagon. M. Carré sauta aussitôt du train et retira le jeune homme de cette situation. Sans son courage, il est probable qu'on aurait eu à regretter un affreux accident.

ENCORE UN VOL DE BICYCLETTE. — Encore un vol de bicyclette à ajouter à une série déjà fort longue. Dimanche matin, vers onze heures et demie, un ouvrier pâtissier de Mme Blauwart, rue de la Gare, 10, avait déposé son vélo dans le couloir de la maison. Son travail fini, il se disposait à enfourcher sa bécane, quand il s'aperçut qu'elle lui avait été volée. La victime de ce vol, Henri Toillier, âgé de 25 ans, qui demeure à Mouvaux, rue des Molles-Briques, a averti M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

UNE SCÈNE AU COUTEAU, RUE DE L'OMMELET. — Une scène qui a failli avoir un dénouement tragique, s'est déroulée, rue de l'Ommelet, dans la nuit de dimanche à lundi.

Deux groupes de jeunes gens en goguettes s'étant rencontrés dans cette rue, une discussion s'engagea entre eux pour des motifs futiles. Des injures en en vint vite aux violences et l'un des combattants, tirant un couteau de sa poche, en porta trois coups à Louis Lesage, encolleur, âgé de 22 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Brida.

Le jeune homme, perdant beaucoup de sang, dut être conduit à la pharmacie de M. Hennequant, à quelques pas de là, où M. le docteur Montaigne, mandé en toute hâte, vint lui donner des soins. Louis Lesage portait trois blessures superficielles, l'une au cuir chevelu, les autres dans le dos. Lundi matin, M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, informé de la scène de la nuit, a ouvert une enquête. On espère retrouver sous peu l'auteur des coups de couteau.

LES CONSÉQUENCES DE L'IVRESSE. — Dans la soirée de dimanche, vers six heures, deux hommes complètement gris, sortaient de l'estaminet tenu par M. Delespaul, 84, rue du Collège. C'étaient J.-B. F..., journalier, âgé de 32 ans, et A. L..., rattacheur.

En titubant, L... tomba dans la vitrine de l'estaminet et l'un des carreaux se brisa. L'homme eut une artère du bras sectionnée, ce qui provoqua une abondante hémorragie.

Conduit à la pharmacie de M. Deloroix, à l'angle de la rue Pellart, il a reçu des soins, puis il a été ramené chez lui.

ENTRE CAR ET VOITURE. — Lundi matin, vers dix heures, le car électrique conduit par le wattman Louis Lardon, a heurté, rue du Collège, la voiture de MM. Alfred Motte frères, filateurs, rue des Longues-Haies. Les dégâts sont, de part et d'autre, insignifiants.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la teinturerie de MM. Joseph Ernoult et Cie, l'un des ouvriers, Victor Corneille, âgé de 36 ans, demeurant rue de l'Epeule, s'est fait des contusions en tombant. M. le docteur Isbecque lui a ordonné dix jours de repos.

— Un visiteur de la Gare de Roubaix-Wattrelos, M. Charles Bonvoisin, âgé de 34 ans, demeurant à Wattrelos, s'est contusionné la hanche droite en tombant. M. le docteur Lepiat lui a ordonné quelques jours de repos.

— Edmond Joris, nickeleur, âgé de 23 ans, demeurant rue de Wasquehal, occupé dans l'atelier de cycles et d'automobiles de MM. Truffaut et Cornan, a été blessé à l'œil gauche par de la chaux vive. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— Dans l'atelier de construction de MM. Skène et Devallée, un cornoyeur, Henri Bourdon, âgé de 29 ans, demeurant rue de Mouvaux, cour Louis Frère, a eu le pouce droit écrasé par un engrenage. M. le docteur Butruille a prescrit au blessé un mois de repos.

— Désiré Kurstbuick, menuisier, âgé de 32 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Mathieu, s'est fait une entorse au poignet droit en tombant d'une échelle. M. le docteur Lebbe a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. François Huvenne, entrepreneur, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Louis Delespaul, apprêteur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, cour Lahutte, occupé dans l'atelier de M. Alexandre Moorman, a été blessé à la main droite pendant son travail. M. le docteur Lebbe lui a ordonné huit jours de repos.

— Un encolleur au service de MM. Foveau-Piedanna, teinturiers, s'est fait un effort à la main gauche en tordant du coton. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Paul Delodere, âgé de 57 ans, demeurant à Mouscron, et lui a ordonné douze jours de repos.

IVRESSE. — Un tisserand, Emile Van Belleghem, âgé de 40 ans, demeurant rue Thiers, à Lys-lez-Lannoy, a été, dimanche soir, l'objet d'un procès-verbal, pour avoir été trouvé en état d'ébriété, et pour avoir causé du scandale, Grande-Place.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — MM. les maraîchers et marchands de légumes, qui désirent soumissionner pour la fourniture (saison 1901-1902) des pommes de terre et des poireaux, sont priés d'en adresser échantillons avec prix sous enveloppes cachetées, au local, rue de Sébastopol, avant samedi 9 courant, à midi. Les poireaux devront être (dits froids à saler) des poireaux de conserve, le prix doit être établi au mille. La livraison qui serait de 6 à 7.000 environ, devra être faite de suite, par bottes de 100.

OBIT DU MARDI 5 NOVEMBRE. — Mme veuve Emile Lion, née Angèle Lefebvre, neuf heures et demie, église St-Sépulcre.

Cours de Harpe Pleyel. Location et vente de Harpes et Pianos, conditions avantageuses, chez Marcelli, 3, rue du Bois. 91507

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 80 le kilogramme.

Pour vos cadeaux et mobiliers, voyez E. ROBACHE, 12, rue de Mouvaux.

COFFRES-FORTS GRUSON
Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 463).
rue Royale, 21, LILLE. 84263

Communications

ROUBAIX. — Cercle A.-Dumas. — Réunion générale mardi 5 courant, à huit heures et demie précises.

—— Choral Nadaud. — Convocation. — Ce soir, 5 novembre, répétition générale et obligatoire pour l'étude des chœurs qui seront chantés aux sérénades de Ste-Cécile. Amende de 0 fr. 50 c. aux absents et aux excusés dont les motifs ne seront pas reconnus sérieux.

CROIX

LE DÉPOT DES ARMES DE GUERRE TRANSFORMÉES. — Le délai accordé aux détenteurs d'armes de guerre transformées est à présent expiré. Sept fusils seulement (système Gras) ont été déposés au commissariat de police de Croix.

WASQUEHAL

LE VOL DE LA PLANCHE-AU-RIEZ. — L'enquête a fait découvrir que Joseph Lemna, le charbonnier arrêté dimanche matin comme auteur du vol commis la veille à la boucherie Debilloez, n'y avait pris aucune part. Le gredinnier n'eut pas de peine à donner l'emploi de son temps : il a été relâché libéré lundi matin.

LANNOY

LES ORDRES D'APPEL des jeunes soldats devant faire trois ans de service sont arrivés à la gendarmerie de Lannoy. Les conscrits des seize communes du canton de Lannoy sont invités à les retirer.

TOUFFLERS

LA VACCINATION DES ECOLIERS. — M. le docteur Wattel, de Lys, a procédé à la visite médicale des élèves des écoles primaires. Il a revacciné 52 enfants, conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord en date du 15 octobre.

HEM

DÉPOT D'ARMES DE GUERRE. — Conformément aux instructions préfectorales, M. François Vanrisel, cultivateur, a déposé à la mairie un ancien fusil de guerre, modèle 1830, dont il était détenteur.

ASCQ

UN CAS DE FÉCONDITÉ. — Un cas de fécondité vient de se produire à Ascq, dans la famille de M. Henri Delbassée, journalier, contour du Cimetière. Dimanche soir, Mme Delbassée a mis au monde trois enfants : deux garçons et une fille, qui sont bien portants. Cette triple naissance porte à dix le nombre des enfants de M. et Mme Delbassée, soit six garçons et quatre filles, dont le plus âgé n'a que 13 ans. Les trois nouveau-nés recevront au baptême les noms de : Alfred, Georges et Julia.

Tous les habitants de la commune vont rendre visite à cette intéressante famille.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Mémorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés. 2

WATTRELOS

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier manœuvre de maçon, Marceau Charbonnier, demeurant rue de Tourcoing, à Roubaix, et travaillant pour le compte de M. Debaisieux à une construction au hameau du Crétinier, est tombé d'une échelle et s'est fait une fracture du péroné. Il a reçu les soins du docteur Dispa qui a prescrit vingt jours de repos.

Un tisserand, Jules Deroux, maisons Deloroix, au Crétinier, s'est contusionné au poignet droit en travaillant à son métier, tissage Dhalluin-Lepers.

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BATIMENTS
Maçonnerie et travaux en ciment armé pour Planchers, Toitures et Réservoirs Carrelages en Ciment poli.
Paul RASSON Fils
62, Boulevard de Strasbourg, ROUBAIX
Les études des projets seront faites par MM. GRONDEL FRÈRES, ingénieurs-propriétaires du système de J. MONIER, inventeur du ciment armé. (TÉLÉPHONE). 85082

TOURCOING

LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE GARE. — L'entreprise des travaux de la nouvelle gare aux marchandises se poursuit avec la plus grande activité. Depuis plusieurs semaines, les terrassements du côté gauche de la voie ferrée allant vers la Belgique, sont terminés et actuellement un groupe d'ouvriers terrassiers est occupé à creuser au bas du remblai, un grand ruisseau qui reliera l'aqueduc avec le beoque frontière. En ce qui concerne les travaux de l'aqueduc, malgré les difficultés éprouvées par M. Goville, l'entrepreneur chargé de la maçonnerie, ils sont pour ainsi dire terminés. On sait que par suite du mauvais état du terrain l'entrepreneur avait été forcé de suspendre les travaux, afin de soumettre un nouveau projet à la direction pour remplacer la maçonnerie par des conduits en ciment. D'autre part, à une vingtaine de mètres au-delà de la barrière du Sapin Vert, on a procédé au percement d'une nouvelle artère qui reliera la route du Mont-à-Leux avec la commune de Wattrelos. C'est précisément au